



■ Édito

J'ai eu la chance, en décembre dernier, de converser avec Anne Mulcahy, Présidente de Xerox « International » (considérée par le Magazine Fortune comme la 5^e femme la plus influente et la plus puissante au Monde). Nos échanges ont tourné autour de la PERFORMANCE et à la question: **quels sont les facteurs de succès et de réussite de l'entreprise d'aujourd'hui ?**

Anne m'a répondu :

- « - Restez toujours concentrés sur vos clients, et uniquement vos clients,
- Investissez dans les pires moments pour être prêt à jouer dans les meilleurs,
- Faites des choix stratégiques seulement dans une logique d'obtenir des avantages compétitifs,
- Oubliez vos actionnaires... concentrez-vous sur le bien-être de vos employés et la satisfaction de vos clients,
- Le développement durable est un facteur clé de succès. »

C'est sans doute parce que depuis plus de 20 ans nous axons notre management autour de cette PERFORMANCE, qu'aujourd'hui **pure impression™** cultive la différence.

Merci pour votre confiance.

Nicolas Dematté
PDG

SOMMAIRE

1 ■ Édito

2 ■ Norme colorimétrique iso 12 647

3 ■ Papier recyclé 100% blanc certifié FSC

4 ■ Pure Pérou

5 ■ Elargissement de l'éco taxe

6 ■ Internet : rubrique le «saviez vous» ?

7 ■ Brèves

8 ■ Tout savoir sur les encres végétales

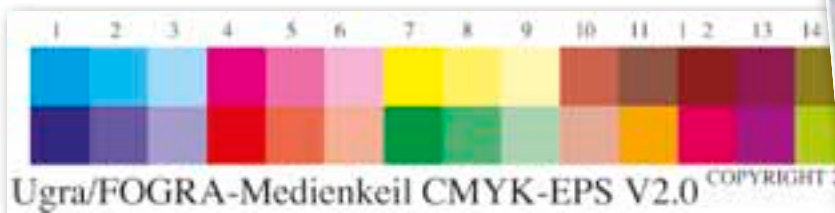
facebook

twitter

S.A. au capital de 1 676 940 euros ■ SIREN 394 550 701 ■ Certifications ISO 9001 (version 2008) et 14001

■ Double certification FSC : FCBA-COC-000077 et PEFC : FCBA/08-008892

■ Bilan carbone ■ Imprim'vert, Print environnement ■ Membre de l'alliance des industries graphiques ImpriClub



En cours de certification par l'UGRA selon PSO



2 ■ Vers la Norme colorimétrique iso 12 647

Depuis près de quatre ans, des organismes indépendants et reconnus mondialement (l'Ugra pour les imprimeurs français) certifient les imprimeries et les entreprises de prépresse selon PSO en accord avec la norme colorimétrique ISO 12647-2.

Le but du PSO (Procédé Standardisé Offset), qui s'appuie sur la norme colorimétrique ISO 12647, est mettre en place des méthodes permettant de mieux maîtriser la chaîne graphique. Il exploite pleinement les logiciels de PAO, le flux prépresse et le parc machine (prise en charge des données, jusqu'à l'impression finale, en passant par la normalisation des fichiers PDF, de leur colorimétrie, et le calibrage des écrans, des systèmes d'épreuvage et des éclairages utilisés dans le processus de fabrication).

A
R
E
T
E
N
I
R

pure impression™ vient de passer l'audit de la norme colorimétrique Iso 12647 en vue d'obtenir cette norme d'ici l'été prochain.

Avec cette norme, nous gagnerons encore en professionnalisme et performance.

3 ■ Pure papier : nouveau papier recyclé 100% blanc certifié FSC

pure impression™ propose avec sa gamme cocoon Silk et Gloss, le premier papier 100% recyclé couché extra blanc, fabriqué à partir de fibres certifiées 100% FSC Recycled.



COCOON Gloss | Silk
Sustainable Paper Technology

Caractéristiques

- Papiers fabriqués sans chlore,
 - Excellente performance d'imprimabilité (identique aux papiers non recyclés),
 - Certifications environnementales supérieures et niveau de blancheur exceptionnel,
 - Surface ultra lisse permettant une superbe reproduction en polychromie,
 - Réduction des émissions de CO2 de 25% la tonne par rapport à un papier à fibres vierges.
- (existe également en Offset)

A
R
E
T
E
N
I
R

pure impression™ est l'unique imprimeur certifié « chaîne de contrôle FSC » (n° : FCBA-COC-000077) en région LR. Vous pouvez apposer le logo FSC **uniquement** si votre imprimeur est lui même certifié FSC.

Il existe plusieurs logos FSC. Pour savoir lequel correspond au papier choisi: md@pure-impression.fr

4 ■ Pure Pérou

La forêt péruvienne amazonienne c'est 67,2 millions d'hectares, la 7ème plus grande forêt tropicale du monde et la seconde en Amérique latine.

Malheureusement elle disparaît à une vitesse alarmante. Chaque jour, ce sont 590 hectares en moins. Une des plus grosses déforestations à l'échelle mondiale, essentiellement due à un grave retard en matière de gestion forestière durable (trafic illégal du bois, conversion en zones agricoles, extraction aurifère et d'hydrocarbures...).



Chez **pure impression™** nous touchons du papier tous les jours et nous nous sommes engagés fortement pour l'environnement et dans la valorisation de la certification. Nous avons donc voulu passer une étape de plus en accompagnant Daisy Tarrier dans sa mission de bénévolat au WWF-Perou.

Le WWF-Perou, se bat pour développer un secteur forestier viable et socialement responsable, répondant aux certifications internationales et offrant des produits forestiers légaux. Grâce à notre soutien, Daisy Tarrier va pouvoir les aider et les accompagner dans cette mission.

Tous les 15 jours retrouvez sur notre site internet www.pure-impression.fr Daisy qui fera un compte rendu de sa mission sur place et, plus régulièrement sur Twitter.

5 ■ Eco Taxe : Changement de réglementation

La loi de finances rectificative pour 2009 a révisé le taux de la TGAP papiers de 910 à 120 euros la tonne et a relevé le seuil d'exigibilité à 5 tonnes.



Cette contribution de 37 € HT / tonne est reversée aux collectivités locales en charge de l'élimination des déchets.

Sont concernés : les imprimés gratuits publicitaires ou informatifs (catalogues de vente par correspondance, magazines de marque ou d'entreprise), les envois par publipostage (ou mailings), les annuaires, l'asilage et la presse gratuite d'annonces.

En sont exclus : Les livres, les cartes routières, la presse des collectivités locales, les publications de presse d'information d'intérêt général d'une périodicité au minimum trimestrielle, les imprimés relevant d'une obligation légale ou réglementaire.

Au 1er janvier 2010 (déclaration réalisée en 2011), seront en outre assujettis (en complément donc du périmètre actuel) :

- Les papiers à usage graphique destinés à être imprimés (les papiers à copier, les enveloppes etc ... à l'exception des papiers carbone, autocopiant et stencils) ;
- Tous les envois de correspondance,
- Les catalogues de VPC envoyés nominativement.

Pour en savoir plus sur la notice et le périmètre:

<http://ecofolio.fr/nouvelle-notice-papiers-imprimés-2010.html>

Les entreprises doivent déclarer auprès de l'organisme agréé EcoFolio le tonnage de papier distribué pour l'année précédente, avant le 31 janvier de chaque année (www.ecofolio.fr)

À défaut, les émetteurs sont redevables de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), **fixée à 120 € par tonne (contre 910 € en 2009)**, perçue par les services des douanes.

NB : Alors que le poids était jusque là spécifié sur vos devis il sera également dès le 1er janvier 2010 repris sur toutes les factures.

6 ■ Internet : rubrique le « saviez vous » ?

pure impression™ vient de mettre en ligne une nouvelle rubrique : « *le saviez vous* » à voir sur www.pure-impression.fr

Cette rubrique mensuelle est destinée à vous apporter des informations très concrètes et techniques sur les évolutions du métier d'imprimeur.

Déjà en ligne (retrouvez les rubriques archivées dans l'espace pure news)

- Qu'est ce qu'Insite
- Tout savoir sur les encres végétales.

A venir :

- Le papier et son évolution
- CTP sans chimie : quels avantages.



pure e-Catalogue: le complément idéal au papier

pure impression™ vous propose désormais une solution en ligne pour publier rapidement vos documents papiers sur Internet (brochures, catalogues).

Avec le e-Catalogue, transformez de manière interactive tous vos supports de communication



Fonctionnalités intégrées :

- Index & diaporama, sommaire interactif, zoom vectoriel et agrandissement,
- Téléchargement des pages au format PDF...
- Feuilletez le document tout simplement en cliquant sur les coins de page, les flèches de navigation, ou encore en déplaçant les pages avec votre souris.

Pour plus d'info, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur commercial.

7 ■ Brèves



Bilan carbone

BILAN CARBONE®

Découvrez l'analyse complète et détaillée de notre bilan carbone sur le site de **pure impression™** www.pure-impression.fr (ou n'hésitez pas à le demander à votre interlocuteur commercial).

Eco conduite

pure impression™ a décidé d'offrir à l'ensemble de ses salariés une formation en éco conduite.

Le but est de :

- Réduire de 20% les émissions de CO2 générées lors des trajets domicile / entreprise,
- Anticiper la réglementation,
- Donner du pouvoir d'achat supplémentaire (environ 500 € d'économie/an sur une base de 25 000 km/an),
- Réduire de 40% l'usure des équipements automobiles (mécaniques, freins, embrayage, moteur, pneus etc..),
- Réduire de 15% le nombre d'accidents et faire baisser le montant de l'assurance.



Pure Formation

Depuis de nombreuses années **pure impression™** axe sa politique salariale sur la formation. En plus d'être un formidable facteur de motivation, la formation permet d'accroître les compétences de chacun et d'inscrire l'entreprise dans l'amélioration continue.

En 2009 **pure impression™** a massivement investi dans de nouveaux équipements et formé plus de 70% de son personnel :

- 3 presses d'impression
- 1 massicot
- 1 CTP (Thermal Direct)
- Flux Prinergy Connect (v5)
- ColorFlow (calibration de la chaîne graphique)
- Insite (portail de validation en ligne).
- Système MatchPrint (cromalin)

8 ■ Tout savoir sur les encres végétales



Les encres végétales s'inscrivent parfaitement dans la démarche de développement durable de **pure impression™** et sont étroitement liées à nos engagements en matière d'éco impression. En adéquation avec notre certification Iso 14001, elles offrent une alternative aux encres minérales à base d'hydrocarbures.

Encres végétales : qu'es aquo ?

Les encres offset sont en grande partie fabriquées à base de matières premières renouvelables d'origine végétale (ex : le sucre, l'amidon, la cellulose, l'huile, les résines). Ces encres contiennent principalement des huiles végétales ainsi que des résines d'origine naturelle.

On parle d'encres offset végétales lorsque les encres ne contiennent pas d'huiles minérales comme diluants, mais uniquement des huiles végétales.

Les huiles végétales utilisées sont entre autres : les huiles de lin, de bois de Chine, de soja, et, dans une moindre mesure, de colza, de tournesol, de maïs, de cœur de palmier, de noix de coco, de canthome, d'oiticica. Les résines naturelles sont des produits extraits de pins spéciaux.

Les huiles végétales et les résines entrent dans la composition des encres de 40 à 80%, le reste est composé de pigments (entre 15 et 25%), d'additifs (entre 0 et 3%) et de siccatifs (2 à 4 %). Les pigments et la majorité des additifs ne sont pas issus de ressources renouvelables. Les pigments sont des produits de synthèses néanmoins biodégradables.

A
R
E
T
E
N
I
R

Ces encres végétales offrent de nombreux avantages :

- un meilleur transfert : des couleurs plus brillantes, plus intenses.
- une meilleure stabilité eau-encre : vitesse de machine accrue et gâche réduite.
- un séchage et une résistance au frottement supérieurs sur certains papiers
- un moindre impact sur l'environnement : réduction de la consommation d'encre et de papier, une recyclabilité plus aisée, une réduction des C.O.V (composés organiques volatiles).

PHOTOS

François Blanc

www.anstellos.com

Les projets environnementaux de **pure impression™** sont soutenus par :

